

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal  
du 2 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis au gymnase de La Noyerie, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 juin 2020.

**Etaient présents : 23**

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Eric KRAEMER

**Pouvoirs : 4**

Madame Francine BERTHAUX à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Cécile LAROYE à monsieur Michel EBERHART, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Joaquim DA CRUZ

**Absents excusés : 2**

Messieurs Camille FASSI et Stide MARQUEZ

*Le quorum étant atteint,  
Monsieur le Maire ouvre la réunion du Conseil municipal.*

**Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.**

**La séance est ouverte à 20h00**

*Le compte rendu du Conseil municipal du 12 juin 2020  
est adopté à l'unanimité moins une abstention, celle de M. Eric Kraemer*

**DOSSIER N°1  
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2020/2024**

Une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les collectivités locales, porteuses à elles seules de près de 75% de l'investissement public.

Au moment d'engager des investissements importants, concernant notamment les groupes scolaires de la commune, Trilport souhaite se doter d'un tel processus de planification et de programmation des projets d'investissements qui se traduit par une délibération.

Le plan pluriannuel d'investissement précédent a été clôturé et il est proposé un nouveau plan pour la période 2020 à 2024. Les opérations en cours ont été reprises et les montants actualisés. Les travaux d'aménagement du cimetière ont été rajoutés.

Il est rappelé qu'il ne s'agit ici que **de la projection d'une feuille de route pour la période 2020 / 2024**, qui sera affinée et modifiée si nécessaire selon les paramètres pouvant influencer le plan de financement en cours d'ajustement : projets de la maîtrise d'œuvre, résultat des marchés de travaux et des appels d'offres, nouvelles aides financières obtenues ...

Durant cette période la commune sollicitera divers partenaires potentiels afin de bénéficier d'un maximum d'aides. Certaines sont d'ores et déjà acquises, notamment au titre de l'éco quartier de l'Ancre de lune, autour de dispositifs contractuels de la Région Ile-de-France : « Nouveaux Quartiers Urbains » (597 000 €) et « 100 Quartiers Écologiques et Innovants » (1 000 000 €) et du « Fonds d'action communal » du Département de Seine-et-Marne (600 000 €). Des acomptes ont déjà été perçus en 2019 à hauteur de 106 519 €.

La commune prépare de nouvelles demandes auprès notamment de l'État, de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne ...

Selon la répartition par axes ont été répertoriés 12 projets dont l'impact financier est le suivant :

<b>AXE 1 – Enfance et Éducation</b>	<b>5 333 028 €</b>
<b>AXE 2 – Services aux habitants</b>	<b>1 382 500 €</b>
<b>AXE 3 – Aménagements, accessibilité &amp; Cadre de vie</b>	<b>1 067 350 €</b>
<b>AXE 4 – Sports, culture, loisirs</b>	<b>945 859 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 728 737 €</b>

Le détail par axe est précisé en annexe ci-dessous

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)2020/2024**

	Libellé du programme	Montant HT	Montant TTC	2020	2021	2022	2023	2024	
				TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
<b>Dépenses</b>	Réfectoire scolaire	1 600 000 €	1 920 000 €	190 627 €	518 810 €	1 037 600 €	172 963 €		
	Réseau de chaleur	400 660 €	480 792 €	150 793 €	165 000 €		164 999 €		
	Rénovation Ecole Primaire Prévert	2 118 850 €	2 542 620 €	726 424 €	605 400 €	605 400 €	605 396 €		
	Rénovation école de La Charmoye	324 680 €	389 616 €	213 557 €			88 029 €	88 030 €	
	Maison des familles	1 000 000 €	1 200 000 €	35 530 €			385 000 €	779 470 €	
	Carrefour Saint Fiacre/Verdun	213 000 €	255 600 €	6 835 €				248 765 €	
	Eclairage public	9 792 €	11 750 €	11 750 €					
	Réfection rue de Montceaux	300 000 €	360 000 €		180 000 €	180 000 €			
	City Stade	17 124 €	20 549 €	20 549 €					
	Local de police municipale	152 083 €	182 500 €	144 794 €	37 706 €				
	Terrain synthétique	771 092 €	925 310 €	925 310 €					
	Cimetière	366 667 €	440 000 €	180 864 €	150 000 €	109 136 €			
	<b>TOTAL HT</b>	7 273 948 €							
	<b>TOTAL TTC</b>		8 728 737 €	2 607 033 €	1 656 916 €	1 932 136 €	1 416 387 €	<b>1 116 265 €</b>	
	<b>Recettes</b>				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
DETR rénovation Prévert		250 000 €		161 351 €	38 649 €		50 000 €		
DETR travaux cimetière		97 062 €		33 000 €	44 650 €	19 412 €			
DETR rénovation maison des fam.		200 000 €						200 000 €	
NQU cantine scolaire		586 381 €		118 764 €		350 341 €	117 276 €		
100 Quartiers maison des familles		86 006 €						86 006 €	
100 Quartiers rénov Charmoye		163 094 €		119 054 €			22 020 €	22 020 €	
100 Quartiers rénov Prévert		655 000 €		322 703 €	100 000 €	101 297 €	131 000 €		
Région terrain synthétique		250 000 €		250 000 €					

	Dept rénovation Prévert	600 000 €		180 000 €	150 000 €	150 000 €	120 000 €	
	Dept terrain synthétique	180 000 €		180 000 €				
	Autre (GPA, FFF)	283 000 €		176 500 €		106 500 €		
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	3 350 543 €	0 €	1 541 372 €	333 299 €	727 550 €	440 296 €	308 026 €
	VILLE		5 378 194 €	1 065 661 €	1 323 617 €	1 204 586 €	976 091 €	808 239 €
	<b>TOTAL</b>		8 728 737 €	2 607 033 €	1 656 916 €	1 932 136 €	1 416 387 €	1 116 265 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBault, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

<b>DOSSIER N°2</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS</b>
--

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à un budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programmes peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du conseil municipal.

Il est proposé d'établir les crédits de paiements de la façon suivante :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2020	2021	2022	2023	2024
Réfectoire scolaire	1 920 000 €	190 627 €	518 810 €	1 037 600 €	172 963 €	
Réseau de chaleur	480 792 €	150 793 €	165 000 €		164 999 €	
Rénovation Ecole Primaire Prévert	2 542 620 €	726 424 €	605 400 €	605 400 €	605 396 €	
Rénovation école de La Charmoye	389 616 €	213 557 €			88 029 €	88 030 €
Maison des familles	1 200 000 €	35 530 €			385 000 €	779 470 €
Carrefour Saint Fiacre/Verdun	255 600 €	6835 €				248 765 €
	11 750 €	11 750 €				

Eclairage public						
Réfection rue de Montceaux	360 000 €		180 000 €	180 000 €		
Local PM	182 500 €	144 794 €	37 706 €			
City stade	20 549 €	20 549 €				
Terrain synthétique	925 310 €	925 310 €				
Cimetière	440 000 €	180 864 €	150 000 €	109 136 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>8 728 737 €</b>	<b>2 607 033 €</b>	<b>1 656 916 €</b>	<b>1 932 136 €</b>	<b>1 416 387 €</b>	<b>1 116 265 €</b>

Autorisation de programmes et de crédits de paiements,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

<b>DOSSIER N°3</b> <b>COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE</b>
---

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

L'ordonnateur s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé d'approuver le compte de gestion 2019 pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

<b>DOSSIER N°4 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE</b>
--

Le Compte Administratif de la commune pour l'année 2019 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 1 086 380.15 Euros et un déficit d'investissement de 571 554.45 Euros.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 160 945.67 € et en recettes de 271 199.88 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 1 086 380.15 € de la façon suivante :

- 461 300.24 € en section d'investissement
- 625 079.91 € resteront en section de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une voix contre (Monsieur Eric KRAEMER)**

**DOSSIER N°5**  
**BUDGET 2020 DE LA COMMUNE**

- Le projet de Budget 2020 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 455 000.00 Euros pour la section de fonctionnement et à 4 070 250.00 Euros pour la section d'investissement.

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
011- Charges à caractère général : 1 580 202.77 €	002 - Excédent antérieur reporté : 625 079.91 €
012 - Charges de personnel : 2 800 000.00 €	013 - Atténuation de charges : 0.00 €
014 - Atténuation de produits : €	70 - Produits des services : 312 921.00 €
042 - opération d'ordre entre section : 135 325.67 €	73 - Impôts et taxes : 3 575 804.00 €
65 - Autres charges de gestion courante : 352 000.00 €	74 - Dotations et participations : 879 365.63 €
66 - Charges financières : 110 050.96 €	75 - Autres produits de gestion courante : 22 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles : 1 000.00 €	77- Produits exceptionnels 39 829.46 €
022- Dépenses imprévues : 100 000.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement : 376 420.60 €	
TOTAL 000,00 €	TOTAL 5 455 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
001 - solde d'exécution d'inv. Reporté : 571 554.45 €	021- Virement de la section de fonctionnement : 376 420.60 €
16 -remboursement d'emprunts : 276 420.60 €	024- Produits de cessions : 200 000.32 €
20 - Immobilisations incorporelles : 771.30 €	040 - opération d'ordre entre section : 135 325.67 €
21 - Immobilisations corporelles : 431 891.98 €	041 - intégration frais étude : 2 400.00 €
23 - immobilisations en cours : 2 603 266.00 €	10 - Dotations Fonds divers réserves : 758 602.53 €
041- intégration frais étude 400.00 €	13 - Subventions d'investissement : 1 576 301.00 €
Restes à réaliser €	16 - Emprunts et dettes assimilés : 750 000.00 €
	Restes à réaliser 271 199.88 €
TOTAL €	TOTAL 4 070 250.00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les taux de fiscalité locale suivants :

- **16.86 % pour la taxe d'habitation**
- **23.01 % pour le Foncier Bâti**
- **72.62 % pour le Foncier Non Bâti.**

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une voix contre (Monsieur Eric KRAEMER)**

**DOSSIER N°6**  
**COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE EAU**

Compte de gestion du service eau 2019

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

L'ordonnateur s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé d'approuver le compte de gestion 2019 pour le service de l'eau.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé à l'unanimité**

**DOSSIER N°7**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU**

Compte administratif du service eau 2019 présentant un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 81 491,90 Euros et un déficit d'investissement de 189 389,54 Euros,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé à l'unanimité**

**DOSSIER N°8**  
**COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Compte de gestion 2019 du service assainissement

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

L'ordonnateur s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé d'approuver le compte de gestion 2019 pour le service assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°9 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT</b>
--

Le Compte Administratif du service assainissement pour l'année 2019 laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 134 778.53 Euros et un excédent d'investissement de 80 032.57 Euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Moraux

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°10 FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CCAS</b>
--

Monsieur le maire informe que, suivant l'article R-123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le conseil d'administration du CCAS doit être renouvelé dans les deux mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal issu des élections.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les autres membres du CA sont nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le choix est laissé au conseil municipal sur le nombre d'administrateurs du CCAS : au maximum 8 élus en son sein et 8 membres extérieurs.

Le maire propose de fixer à 5 et 5 le nombre d'administrateurs.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Françoise Vasselon

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°11 DESIGNATION DES DELEGUES APRES ELECTION AU SEIN DU CCAS</b>
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Désignation des délégués du conseil municipal au sein du centre communal d'action sociale (CCAS),  
Françoise Vasselon, Jocelyne Serdos, Francine Berthaux, Fathia Ben Mabrouk, Eric Kraemer.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Françoise Vasselon

**Approuvé à l'unanimité**

<p style="text-align: center;"><b>DOSSIER N°12</b> <b>DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES</b> <b>CONSEILS D'ÉCOLES</b></p>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein des conseils d'écoles.

Désignation des délégués du conseil municipal au sein des conseils d'écoles, Titulaires, Michel Eberhart, Azdine Ramdan, Séverine Hébert. Suppléants : Françoise Vasselon, Laure Sevat, Carole Cardoso

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane,

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAU, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

<p style="text-align: center;"><b>DOSSIER N°13</b> <b>DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL</b> <b>D'ADMINISTRATION DU COLLEGE</b></p>
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein du Conseil d'administration du Collège.

Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du collège.

Titulaire : Annick Pane, suppléants : Michel Eberhart, Azdine Ramdan.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

#### **DOSSIER N°14**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE TRILPORT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Collège.

Désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal du collège de Trilport,  
2 titulaires, Jean-Michel Morer et Francine Berthaux, 1 suppléant, Azdine Ramdan

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

#### **DOSSIER N°16**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSAD**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein de l'ASSAD

Désignation des délégués du conseil municipal au sein de l'association d'aide à domicile de Trilport et ses environs (ASSAD),

Titulaires : Denise Gonon, Francine Berthaux, Sébastien Lascourrèges, Séverine Hébert, Jean-Michel Morer. Suppléant : Manuel Meze

Après avoir entendu l'exposé de Mme Françoise Vasselon

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°17</b> <b>Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité des fêtes</b>
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein du Comité des Fêtes.

Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité des fêtes,  
Titulaire : Carole Cardoso, suppléante Laure Sevat.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Laure Sevat

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

<b>DOSSIER N°18</b> <b>DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CCS) BASF</b>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein de la commission de suivi du site (CCS) BASF.

Désignation des délégués du conseil municipal au sein de la commission de suivi du site (CCS) BASF,  
Titulaire, Michel Eberhart, suppléant, Joaquim Da Cruz

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel Eberhart,

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

**DOSSIER N°19**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SI EMP FROT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres et les délégués du Conseil Municipal au sein des différents organismes extérieurs, communaux ou intercommunaux suite au renouvellement général du Conseil Municipal. En effet, il y a lieu de désigner des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du canton de Meaux pour la construction et l'équipement d'un externat médico-pédagogique et médico-professionnel Frot (SI EMP FROT).

Désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal du canton de Meaux pour la construction et l'équipement d'un externat médico-pédagogique et médico-professionnel Frot (SI EMP FROT),  
Titulaire : Carole Cardoso. Suppléant : Sébastien Lascourrèges

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane

**Approuvé par 26 voix pour (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Ange AMBROSIO, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et une abstention (Monsieur Eric KRAEMER)**

**DOSSIER N°20**

**REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE**

Règlement intérieur du service jeunesse,

Compte tenu de la période urgence sanitaire et des aléas rencontrés avec le prestataire, il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du service jeunesse.

Mme Annick Pane : Au Chapitre 4, « Annulation des réservations de repas ». Nous proposons de rajouter un codicile qui stipule que les délais d'annulation de repas peuvent être allongés en fonction des contraintes imposées par le prestataire. Auparavant, il était précisé que les annulations devaient s'effectuer 48 heures à l'avance. A présent, les délais peuvent être plus longs.

Règlement intérieur des inscriptions scolaires du service jeunesse

Mme Annick Pane : Il est rappelé toutes les règles de dérogations scolaires dans la commune : les non-Trilportais qui veulent être scolarisés à trilport, les Trilportais qui veulent être scolarisés hors de Trilport, ainsi que les Trilportais qui veulent changer d'école à l'intérieur de la commune.

Jusqu'à présent, elles existaient mais n'étaient pas explicitement formalisées, inscrites noir sur blanc. C'est désormais le cas. Toutes les règles ont été établies en collaboration avec l'inspection d'académie.

Le maire : Je profite de ce point pour vous informer que nous avons obtenu la réouverture des deux classes supprimées l'an dernier : une à l'école Jacques-Prévert, l'autre à l'école Andrée-Chedid. Ce n'est que justice.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°21</b> <b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE SCOLAIRE 2020</b>
--

Il est versé annuellement à la coopérative de l'école élémentaire Jacques-Prévert, à la coopérative de l'école maternelle Andrée Chedid et à l'association laïque de la Charmoye une aide pour participation aux voyages scolaires

Pour les élèves de CM un montant de 46 € par enfant et pour tous les autres élèves 15.50 € par enfant.

Soit un total de 11 777 € répartis de la façon suivante :

- pour la maternelle Andrée Chedid :  $109 \times 15.5 = 1689.50$  € à verser à la coopérative
- pour la Charmoye :  $(48 \times 46) + (129 \times 15.50) = 4207.50$  € à verser à l'Amicale Laïque de l'école de la Charmoye
- pour l'élémentaire Jacques Prévert :  $(82 \times 46) + (136 \times 15.50) = 5880$  € à verser à la coopérative

Mme Annick Panne : La commune alloue également une aide de 40 € par enfant pour les fournitures scolaires. Tous les élèves de CM2 qui vont entrer au collège reçoivent également de la Mairie : une calculatrice (qui est obligatoire au collège), un livret de citoyen et un marque-pages aux armes de Trilport.

Subventions aux associations dans le cadre scolaire 2020,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annick Pane

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°22</b> <b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020</b>
---

Lors de la dernière commission « Vie de la Cité », il a été proposé d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE</b>	<b>Subvention</b>
AMAP	500
AMICALE PHILATELIQUE - A.P.T.E.	250
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS TRILPORT & ENVIRONS	400
AMITIE BURKINA FASO IDF	500
ATEI	250
CARTOPHILES DU PAYS DE MEAUX	200
CENTRE ARTISTIQUE DE TRILPORT	1250
CLUB DE L'AMITIE TRILPORTAISE	300
COMITE DES FETES	1500
D.D.E.N.	150
FNACA	400
JUDO	500
LES JARDINS DE L'ARC EN MIEL	500
LE SCRAP DE STEPH	100
MOTO RETRO ZAMPANO	200
RANDO TRILPORT	250
SEINE ET MARNE 1914	300
SPORTS LOISIRS TRILPORT	500
UNION SPORTIVE FOOTBALL TRILPORT USFT	12500
URANIE	250
UST BASKET BALL	6500
UST CYCLISME	1000
UST MUSCULATION	1500
UST PETANQUE	500
<b>Total</b>	<b>30300</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

Mme Laure Sevat : Peu de changements par rapport à l'année dernière, sauf pour deux associations qui n'ont pu, à cause de la pandémie, réaliser toutes les actions qu'elles souhaitaient.

Le Maire : Je tiens à préciser que n'apparaît pas dans les subventions aux associations, les aides en nature apportés par la ville, notamment le prêt des salles à titre gracieux. Je précise ce point, car certaines associations se sont plaintes d'être moins bien traitées que les autres ; et lorsque l'on y regarde de plus près,

c'est loin d'être le cas. Nous communiquerons également ces aides, afin d'être le plus transparent possible.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Laure Sevat

Subventions aux associations 2020

**Approuvé à l'unanimité** (3 conseillers municipaux, liés aux associations de Trilport, n'ont pas pris part au vote)

<b>DOSSIER N°23</b> <b>PARTICIPATION A L'ASSAD DE TRILPORT ET DE SES ENVIRONS</b>
--

L'ASSAD de Trilport et ses environs demande une participation annuelle de 3,10 € par habitant sur la base de la population légale.

La participation de Trilport à l'ASSAD s'élève donc pour 2020 à 5 033 X 3.10 € soit : 15 602.30 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise Vasselon

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette participation.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°24</b> <b>ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO</b>
--

Monsieur le maire informe qu'il existe au sein du conseil municipal une commission d'appel d'offre appelée CAO qui, lors d'une procédure de marché public, ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-4](#) du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Le maire, autorité habilitée à signer le marché, rend compte au conseil municipal.

La commission d'appel d'offres est composée de 5 membres du conseil municipal élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. 5 suppléants sont désignés de la même façon.

Les membres de cette commission sont élus pour la durée du mandat municipal. Ils devront adopter en commission leur règlement intérieur.

Le maire propose au conseil municipal de procéder à leur élection, puis à leur désignation.

Le maire : La création de cette commission est importante au regard des projets de la ville et du retard du fait du Covid, nous n'avons pas de temps à perdre et la première réunion de cette commission devrait se tenir d'ici quelques jours.

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

5 titulaires : Serge Magliozzi, Joaquim Da Cruz, Gérard Moraux, Michel Eberhart, Camille Fassi.

5 suppléants : Azdine Ramdan, Manuel Meze, Denise Gonon, Annick Pane, Eric Kraemer

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO),

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°25 GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS CONTRAT 104201</b>
---

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

Le FOYER REMOIS lance une opération de construction de 46 logements situés avenue de Verdun dans la ZAC écoquartier l'Ancre de Lune à Trilport.

Le financement de l'opération fait l'objet d'un contrat de prêt n° 104201 auprès de la caisse des dépôts d'un montant total de 4 999 362,00 euros.

Le FOYER REMOIS demande la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt.

Le maire : La garantie d'emprunt faite par la mairie permet à la mairie d'avoir des logements réservés dans le programme. Si la garantie d'emprunt était intercommunale, la ville ne pourrait pas attribuer de logements.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Gérard Moraux,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt au Foyer Rémois contrat 104201 selon les conditions indiquées dans le contrat joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°26 GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER REMOIS CONTRAT 100724</b>
---

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

Le FOYER REMOIS lance une opération de construction dans la ZAC écoquartier l'Ancre de Lune de 45 logements situés rue des semeurs à Trilport.

Le financement de l'opération fait l'objet d'un contrat de prêt n° 100724 auprès de la caisse des dépôts d'un montant total de 5 401 756,00 euros.

Le FOYER REMOIS demande la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour la durée totale du prêt.

Le maire : Pour rappel, la « rue des semeurs » est le nom de code de l'aménageur, la ville n'ayant toujours pas dénommé cette voie. Nous devons le faire dans un prochain Conseil Municipal.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Gérard Moraux,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt au Foyer Rémois contrat 100724 selon les conditions indiquées dans le contrat joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

### **Approuvé à l'unanimité**

<b>DOSSIER N°27 FACTURATION D'INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX SUITE AU SINISTRE DU 29 JANVIER 2020</b>
--

Le 29 janvier 2020 un camion a répandu sur la chaussée un produit pouvant présenter un danger potentiel. Ce produit venant de l'usine BASF à Meaux s'est répandu sur 3 kms jusqu'à la sortie de Trilport. Des agents communaux ont dû intervenir entre 17h et 23h. Cet incident ayant été identifié comme une erreur humaine provenant du chauffeur du camion, la commune souhaite facturer l'intervention des agents communaux à la société BASF selon le tableau ci-dessous.

M. Eberhart : A la suite de cet incident, nous sommes allés visiter l'usine BASF avec la directrice des services techniques et la direction de cette usine a tiré les conclusions de cet incident pour mettre de nouvelles procédures en place pour les chauffeurs, de façon à ce que ce genre d'accident ne se reproduise pas.

Le maire : Je tiens à saluer la réactivité des services municipaux et leur esprit d'initiative, nous avons été opérationnels au plus tôt et pris les mesures pour faire nettoyer la rue, le soir même par BASF.

	Présence	Heures de jour	de	Heures de nuit	de	Montant à facturer
TRIBOUILLOIS Emilie	21h00-23h00	1			1	61.20€

ADLER Gwladys	18h00-23h00	4	1	190.02€
BAGHDADLI Kamel	17h00-23h00	5	1	90.65€
LOUREIRO Jean-Claude	17h00-23h00	5	1	91.77€
VAN MAELE Frédéric	16h30-23h00	5.5	1	143.93€
			<b>TOTAL €</b>	<b>577.57€</b>

Après avoir entendu l'exposé de M. Joaquim Da Cruz,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette facturation.

- Facturation d'intervention des agents communaux suite au sinistre du 29 janvier 2020,

**Approuvé à l'unanimité**

<p><b>DOSSIER N°28</b>  <b>CRATION D'UN POSTE DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE</b>  <b>2ème CLASSE</b></p>
---

Le responsable du service de police municipale étant parti depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Cet emploi sera occupé par un agent de catégorie B recruté par voie de mutation qui prendra ses fonctions le 24 août 2020.

Le grade n'étant pas le même, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel Eberhart

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste de chef de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Création d'un poste de chef de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Approuvé à l'unanimité**

- Décisions du maire :
  - Signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable de places de parking situées derrière la mairie. Ce sont des places pour les commerçants pour favoriser le commerce de proximité.
  - Marché public N°2020-T-001. Procédure adaptée relative pour travaux d'aménagements du cimetière.

Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur les aménagements du cimetière.

- Exonération de la participation à la taxe d'assainissement collectif à l'entreprise SCI ECS.

Cette usine s'est agrandie pour installer un robot industriel, qui ne nécessite aucun approvisionnement ou rejet en eau. Il n'y avait donc pas lieu d'augmenter la taxe d'assainissement collectif pour cette entreprise.

- Questions et informations diverses :

- Dans le cadre du Règlement Général des Données Personnelles (RGPD), le délégué à la protection des données personnelles (association ADICO) a effectué un audit des services de la mairie les 23 et 24 juin 2020.

Il livrera ses préconisations d'ici à quelques mois.

Il nous faudra intégrer ces différentes remarques dans le fonctionnement des services municipaux. Je salue le choix du SDESM qui a sélectionné un prestataire, l'association ADICO, qui effectue ses missions avec beaucoup de professionnalisme. Ce processus se poursuivra dès septembre afin d'accompagner les services dans cette évolution qui influe nécessairement sur les méthodes et procédures.

Concernant les animations de l'été, nous attendons les décisions qui seront annoncées par le Président prochainement.

Dans l'espace public, les rassemblements de plus de 10 personnes sont toujours interdits, le gouvernement allègera certainement certaines règles, permettant d'utiliser certains espaces, notamment extérieurs. C'est une décision attendue, notamment par les jeunes qui ont besoin de s'épanouir, y compris sur les pratiques sportives.

Sur la fête foraine qui se déroulera du 3 au 5 juillet, il a été convenu d'appliquer un protocole sanitaire. Je tiens à remercier le comité des fêtes, qui, s'il n'a pas été responsable de l'organisation a été présent sur le terrain pour faciliter l'accueil des forains.

- L'apéritif républicain du 14 juillet 2020 aura bien lieu devant la mairie
- La journée du don sang s'installera le 4 août au gymnase de la Noyerie
- Le forum des associations se tiendra le dimanche 6 septembre 2020

La séance est levée à 22h10

Le Maire,

Jean-Michel MORER